

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

Séance du 18 AOUT 2025

Date de la convocation  
12/08/2025Date d'affichage  
12/08/2025

Objet de la délibération

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit août à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. DEBROAS, M. BORDE, Mme BERNARD, Mme MALIVEL, Mme THIERRY, M. CHOMETTE, M. CHEMIN,

Absents excusés : M. DEVAUX pouvoir à M. CHEMIN, Mme BRAZARD pouvoir à Mme BONNELLY, M. JEAN, Mme BELLANDE, M. TRIBOLLET

Absents : M. BERGERON, Mme GRAS

.Le Conseil Municipal ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** l'arrêté municipal N° 174-2024 en date du 11 octobre 2024 prescrivant la modification N° 3 du PLU ;

**Vu** l'arrêté municipal N° 26-2025 en date du 17 mars 2025 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification N° 3 du PLU ;

Entendu les avis des PPA (personnes publiques associées) ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;

**Considérant** que l'ensemble des avis recueillis, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur a été analysé et pris en compte pour préciser le projet, et le cas échéant, le modifier sans remettre en cause l'économie générale, comme cela est détaillé ci-dessous :

- Un sous-secteur 1AUpr a été créé sur l'emprise actuelle de l'activité. Les dispositions relatives aux constructions et équipements liés et nécessaires à l'activité de traitement et de valorisation de matériaux inertes existante concernent uniquement le sous-secteur créé.

**Considérant** que le projet de Modification N° 3 du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles L 153-36 et suivants du code de l'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

Approbation de la  
Modification N° 3  
Du  
Plan Local 'Urbanisme

N° 85/25

**-DECIDE par 9 pour et 1 abstention** d'approuver la Modification N° 3 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;

**-DIT par 9 pour et 1 abstention** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

**-DIT par 9 pour et 1 abstention** que le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie de Roussillon et à la Préfecture de Vaucluse aux heures et jours habituels d'ouverture ;

**-DIT par 9 pour et 1 abstention** que la présente délibération et les dispositions résultant de la Modification N° 3 du PLU, ne seront exécutoires que :

- . dès sa réception par Monsieur le Préfet
- . après sa publication sur le portail national de l'urbanisme prévu à l'article L.133-1 du code de l'Urbanisme

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Gérard DEBROAS